

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision ND-SEM n° 2014-5139 du 1<sup>er</sup> avril 2014 portant délégation de signature du directeur du département services et espaces multimodaux (SEM) au responsable du pôle ressources humaines (RATP)**

NOR : DEVT1410898S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département SEM,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-82 consentie le 1<sup>er</sup> décembre 2010 au directeur du département SEM par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Boris HUARD, responsable du pôle ressources humaines, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du pôle ressources humaines :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels.
- 1.2. Les marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 80 000 € ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou d'un bon de commande initial demeure inférieur à 80 000 €.
- 1.3. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de services, les décisions de réception des prestations et les décomptes.

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision n° 2012-5561 du 14 décembre 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2014.

*Le directeur du département SEM,*  
F. AVICE